

Cycle 2018-2019

# FORMATION DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS



[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

**GRANDLYON**  
la métropole

# Formation > Cycle 2018-2019

## COMPTABILITÉ

Optimiser la gestion financière de son association

**Module 1** ▶▶▶▶

**Session 1 : 12, 13 et 14 novembre 2018**

**Session 2 : 25, 26 et 28 mars 2019**

Les spécificités de la comptabilité associative

**Module 2** ▶▶▶▶

**26, 27 et 29 novembre 2018**

Réduire son risque fiscal et respecter les critères de l'intérêt général



## JURIDIQUE

Connaître l'environnement juridique et social du monde associatif

**Module 3** ▶▶▶▶

**7, 8 et 10 janvier 2019**

La responsabilité civile et pénale des dirigeants associatifs

**Module 4** ▶▶▶▶

**4, 5 et 7 février 2019**

L'association et ses salariés



## MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Développer le projet associatif et communiquer

**Module 5** ▶▶▶▶

**28, 29 et 31 janvier 2019**

S'organiser pour mieux préparer ses projets associatifs

**Module 6** ▶▶▶▶

**10, 11 et 13 décembre 2018**

Définir une stratégie de communication pour développer l'association

**Module 7** ▶▶▶▶

**11, 12 et 14 mars 2019**

Mobiliser les bénévoles



## FUNDRAISING

Sources de financement privé : une approche des notions de mécénat, financement participatif...

**Module 8** ▶▶▶▶

**Session 1 : 6, 8 et 15 novembre 2018**

**Session 2 : 3, 4 et 9 avril 2019**



La Métropole de Lyon soutient les associations de son territoire par l'attribution de subventions, mais aussi par des conseils personnalisés et des formations, dont vous trouverez le programme détaillé pour la saison 2018-2019 dans ce fascicule.

Leur coût est pris en charge par la Métropole de Lyon.

Ces formations s'adressent aux responsables associatifs bénévoles des associations dont le siège est situé sur le territoire de la Métropole.

## INSCRIPTION

Télécharger le formulaire d'inscription sur notre site Internet [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) rubrique Vie associative et le renvoyer, validé par le Président de l'association, au service Vie associative.

Une formation par association et par an.

En cas de places disponibles, un deuxième choix est possible.

Une convocation est envoyée à chaque stagiaire avant la 1<sup>ère</sup> séance de la formation.

**L'inscription n'est définitive qu'à réception de la convocation.**

## CONDITIONS D'ACCÈS

Les stagiaires devront se présenter à l'Hôtel de la Métropole munis de cette convocation et d'une pièce d'identité.

10<sup>ÈME</sup> ÉDITION

# FORMATION

## Cycle 2018-2019



## COMPTABILITÉ

Optimiser la gestion financière de son association

### Module 1

#### Les spécificités de la comptabilité associative

- la présentation des principes et méthodes comptables,
- la mise en œuvre d'une comptabilité simple de trésorerie,
- le contrôle budgétaire interne,
- les livres comptables,
- la présentation des documents annuels de synthèse (bilan, compte de résultat, budget prévisionnel).

### Module 2

#### Réduire son risque fiscal et respecter les critères de l'intérêt général

- la présentation de la méthode d'analyse, des principes et critères de fiscalisation. La règle des «4P»,
- les principales exonérations fiscales, les franchises,
- les obligations déclaratives.

#### Formation composée de 3 séances de 2h

Session 1 : 12, 13 et 14 novembre 2018

Session 2 : 25, 26 et 28 mars 2019

Hôtel de Métropole LYON 3

Salle D niveau 01 - 18h – 20h

#### Formation composée de 3 séances de 2h

26, 27 et 29 novembre 2018

Hôtel de Métropole LYON 3

Salle D niveau 01 - 18h – 20h



## JURIDIQUE

Connaître l'environnement juridique et social du monde associatif

### Module 3

#### La responsabilité civile et pénale des dirigeants associatifs

- le statut des dirigeants associatifs,
- les principes généraux de la responsabilité civile et pénale en droit,
- les responsabilités respectives des personnes physiques et des personnes morales,
- la responsabilité civile des dirigeants associatifs,
- la responsabilité pénale des dirigeants associatifs.

### Module 4

#### L'association et ses salariés

- les obligations de l'employeur associatif,
- la gestion simplifiée de l'emploi : le chèque emploi associatif,
- le contrat de travail, la convention collective,
- la procédure de licenciement, les risques, le conseil des prud'hommes,
- le contrôle administratif de l'État (URSSAF, services fiscaux).

**Formation composée de 3 séances de 2h**

7, 8 et 10 janvier 2019  
Hôtel de Métropole LYON 3  
Salle D niveau - 01 - 18h – 20h

**Formation composée de 3 séances de 2h**

4, 5 et 7 février 2019  
Hôtel de Métropole LYON 3  
Salle D niveau 01 - 18h – 20h

1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION

# FORMATION

## Cycle 2018-2019



## MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Développer le projet associatif  
et communiquer

### Module 5

#### S'organiser pour mieux préparer ses projets associatifs

- la formulation d'objectifs généraux et opérationnels,
- la définition des moyens d'évaluation de mon projet,
- savoir trouver et mobiliser des partenaires,
- les modalités de mise en œuvre du projet,
- les moyens humains et matériels du projet,
- la communication du projet.

### Module 6

#### Définir une stratégie de communication pour développer l'association

- la clarification de son projet associatif,
- le développement de supports et d'outils de communication,
- la communication interne et externe,
- le budget communication.

**Formation composée de 3 séances de 2h**

28, 29 et 31 janvier 2019  
Hôtel de Métropole LYON 3  
Salle D niveau 01 - 18h – 20h

**Formation composée de 3 séances de 2h**

10, 11 et 13 décembre 2018  
Hôtel de Métropole LYON 3  
Salle D niveau 01 - 18h – 20h



## FUNDRAISING

Sources de financement privé :  
une approche des notions de mécénat,  
financement participatif...

### Module 7

#### Mobiliser les bénévoles

- la place du bénévole dans l'association,
- les recrutements des bénévoles,
- la gestion d'une équipe, les outils disponibles pour impliquer les bénévoles,
- les relations entre bénévoles et salariés,
- la valorisation du bénévolat,
- la formation et la relève.

### Module 8

- Mécénat et dons privés : avantages du mécénat, liens avec le mécène, reconnaissance d'intérêt général et fiscalité,
- Parrainage : sponsors possibles, plan de communication, contrepartie, fiscalité,
- Financement participatif : détermination du projet, contreparties attendues,
- Autres sources de financement : collecte et organisation de manifestations, fonds de dotation...

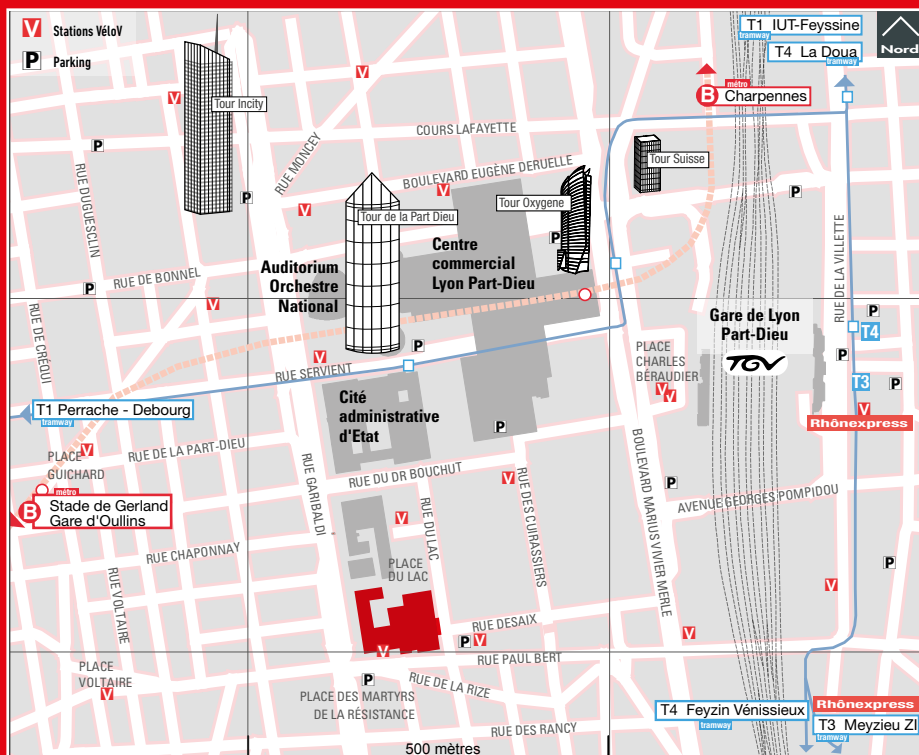
**Formation composée de 3 séances de 2h**

11, 12 et 14 mars 2019  
Hôtel de Métropole LYON 3  
Salle D niveau 01 - 18h – 20h

**Formation composée de 3 séances de 2h**

Session 1 : 6, 8 et 15 novembre 2018  
Session 2 : 3, 4 et 9 avril 2019  
Hôtel de Métropole LYON 3  
Salle D niveau 01 - 18h – 20h

## Plan d'accès Hôtel de la Métropole de Lyon



### Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon cedex 03

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

### Secrétariat/formation de la Vie Associative

Tél. : 04 26 83 94 84

[servicevieassociative@grandlyon.com](mailto:servicevieassociative@grandlyon.com)

**GRANDLYON**  
la métropole